



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>ACCORD SUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNE VIE, UN CHAT</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 30</b>  <b>Votants : 36</b>  <b>Délib. n° 07- 12/04/2023</b></p>
	<p>Certifié exécutoire  Transmis à la Sous Préfecture de Prades  le  Par porteur  Publié le  Notifié le</p>

**L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 05 avril 2023

**Présents** : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), TRAFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir** : DOMENECH Alain (T) à CRISTOFOL Françoise (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard à OLIVE Robert (T), SOLERE Jean Claude à AYMERICH Claude (T), SURJUS Monique à BAPTISTE Florence (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T).

**Absents excusés** : GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean Philippe (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023

065745600415-20230412-DE-024-2023-011  
Vice-Président des collectivités territoriales

CONSIDERANT que par délibération n° 02 en date du 21 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de retenir la société SACPA (ex Chenil Services) de Casteljaloux (47700) comme délégataire pour assurer le service public de fourrière animale, et de lui confier cette mission tout en excluant la prise en charge des chats.

VU que l'association « La Font del Gat » avait proposé au groupement d'assurer la gestion des chats errants sur la Communauté de communes, en substitut de la solution de fourrière jusqu'alors mise en place sans résultat satisfaisant.

L'association « La Font del Gat » ayant cessé ses activités au 31.12.20, l'Association « Une vie, Un chat » s'est proposée de reprendre en intégralité les activités de « La Font del Gat ».

CONSIDERANT qu'en 2022, le groupement a versé une subvention à cette association d'un montant annuel de 18 000€.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Le Conseil communautaire,**

**DECIDE** de soutenir l'Association « Une vie, Un chat » dans le cadre de ses activités et des prestations qu'elle peut offrir sur le territoire communautaire,

**ADOpte** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 euros (**DIX-HUIT MILLE EUROS**), imputée à l'article 6574, chapitre 65.

**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes,

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président,  
William BURGHOFFER**